



PREFECTURE
DE LA GIRONDE

16 JUL. 2026

Bureau du Courrier

DECISION MUNICIPALE

N° 306-2026

Nomenclature : 2.2 Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire de TALENCE, Vice-président de Bordeaux Métropole,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 portant délégation à Monsieur le Maire de TALENCE,

Considérant que dans le cadre de l'urgence à mettre en sécurité le parc Triaire, en raison du risque de chute d'un tilleul imposant,

Considérant que l'abattage nécessaire de ce tilleul, confirmé par une expertise arboricole du bureau d'expertise MTDA en date du 10 juillet 2026

Considérant que ces travaux sont soumis au dépôt d'une déclaration préalable conformément à l'article R 421-9 du code de l'urbanisme, au regard de la protection paysagère du parc Triaire

DECIDE

ARTICLE I – D'autoriser le dépôt d'un dossier de déclaration préalable pour l'abattage de l'arbre concerné.

ARTICLE II - De soumettre cette décision aux mêmes règles que celles afférentes aux délibérations et d'en rendre compte au Conseil Municipal au cours de sa prochaine séance.

Fait à Talence, le 15 juillet 2026

Le Maire,
Emmanuel SALLABERRY

Envoi en Préfecture le ...15/07/26...

Reçu en Préfecture le ...16/07/26....

Publié ou notifié le16/07/26....